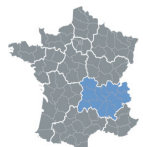


Vos contacts VAE en région



Auvergne - Rhône-Alpes
vae-draaf-auvergne-rhone-alpes
@agriculture.gouv.fr
Murielle Bullion - Véronique Le Guen
04 78 63 13 93



Ile-de-France
carmen.nicollet
@agriculture.gouv.fr
01 41 24 17 59



Bourgogne - Franche-Comté
raphael.odin
@agriculture.gouv.fr
isabelle.gerardin
@agriculture.gouv.fr
03 80 39 31 71



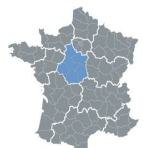
Normandie
isabelle.blondel
@agriculture.gouv.fr
02 32 18 95 19



Bretagne
emmanuelle.degorce
@agriculture.gouv.fr
02 99 28 20 66



Nouvelle Aquitaine
sabrina.cottreau
@educagri.fr
05 49 03 11 78



Centre Val-de-Loire
florence.albaut
@educagri.fr
02 38 77 40 54



Occitanie
stephanie.berducou
@educagri.fr
05 61 10 62 26



Corse
cecile.claus
@educagri.fr
04 95 51 86 76



Pays de la Loire
francois.bauvineau
@educagri.fr
02 72 74 72 31



Grand Est
vae.draaf-grand-est
@agriculture.gouv.fr
Régine Loos
02 38 77 40 54



Provence Alpes Côte d'Azur
valerie.maurice
@agriculture.gouv.fr
04 13 59 36 00



Hauts de France
christine.bernier
@educagri.fr
03 62 28 41 45



DOM-TOM

Guadeloupe
claudette.allemant-degrange
@agriculture.gouv.fr
02 38 77 40 54

Guyane
agnes.latouche
@educagri.fr
05 94 29 63 54

**Nouvelle-Calédonie
et Wallis et Futuna**

olivier.grzelak
@educagri.fr
olivier.grosjean
@dafe.nc
05 49 03 11 78

Polynésie Française

elise.dumesnil
@educagri.fr
(689) 40 56 13 53

Martinique

herve.antoine
@educagri.fr
05 96 71 21 20

Mayotte

ali-mohamed.ben-ali
@educagri.fr
02 69 64 88 10

Réunion

gwenael.barc
@educagri.fr
(689) 40 56 13 53



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**20 ANS DE LA
VALIDATION DES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE**

**Au service de l'emploi
et de l'installation
en agriculture**



© Adobe Stock

La VAE, c'est quoi ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou certification professionnelle, en faisant valider ses expériences, professionnelles, sociales ou de formation, bénévoles ou salariées, sans avoir à suivre un cursus de formation.

Au ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, la démarche VAE comprend, après une phase de recevabilité, la rédaction d'un dossier de validation et un entretien avec un jury.

La VAE, pour qui ?

Toute personne en emploi ou en demande d'emploi ayant au moins une année d'activité, continue ou non, peut s'engager dans la démarche VAE pour obtenir un diplôme en lien avec ses expériences en cours ou passées.

Vers un diplôme ou des blocs de compétences

À l'issue de l'entretien avec le jury, vous pouvez obtenir le diplôme, des blocs de compétences...

Quels sont les diplômes professionnels délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ?

CAPa : Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

BPA : Brevet Professionnel Agricole

BP : Brevet Professionnel

Bac Pro : Baccalauréat Professionnel

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CS : Certificat de Spécialisation

Les filières professionnelles



Productions agricoles,
forestière, aquacole
et de la mer



Transformation et
commercialisation de ces
productions



Industrie agroalimentaire
et alimentation, industries
liées à l'agriculture



Santé et protection
animale et végétale,
hygiène, qualité et
sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement,
gestion et protection de l'espace
rural, de la forêt, de l'eau, des milieux
naturels et du paysage



Services aux
personnes et aux
territoires

En savoir plus...



sur les diplômes du ministère en charge de l'agriculture
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>



sur la démarche VAE au ministère en charge de l'agriculture
<https://chlorofil.fr/vae>



sur la VAE en général :
<http://www.vae.gouv.fr/>